

Monsieur Philippe Leuba
Conseiller d'Etat
Rue Caroline 11

1014 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2020

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous accusons réception de votre courrier du 22 avril 2020 auquel nous avons accordé toute l'attention qui se doit.

A cet égard, nous vous informons qu'à partir du 16 mars nous avons déjà pris les dispositions nécessaires pour appliquer les mesures d'hygiène et de distanciation requises par l'ordonnance fédérale.

Cependant, nous tenons à préciser que notre institution tient dans le bâtiment sis Passage Montriond 14 plusieurs activités, certaines d'ordre privé et d'autres publiques, chacune sujette à des directives fédérales différentes.

Cet aspect génère pour notre direction une complexité dans la gestion des directives fédérales de lutte contre la propagation du Covid-19.

Avec le début du mois de Ramadan, un autre paramètre s'y est ajouté que nous avons dû intégrer dans nos procédures. Nous avons ainsi dû moduler l'espace interne afin de pouvoir mettre en applications les directives fédérales requises pour chaque activité. Nous vous informons par ailleurs, que durant ce mois béni il ne sera pas tenu de prière publique de Tarawih. De plus, la Mosquée fermera ses portes au coucher du soleil.

Par ailleurs, nous avons édité des mesures pour les différents types d'usagers de notre institution que nous avons affichées de façon claire à l'entrée de notre bâtiment. Ces mesures vous sont également transmises en annexe pour information.

Nous espérons par cela avoir clarifié certaines interrogations et avoir répondu d'une manière conforme au contenu de votre courrier.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de cette éventualité, nous vous transmettons, monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Bassam DEGERAB
Porte parole de la
Mosquée de Lausanne

Annexe : ment.

